

Le procès Varga et consorts se poursuivra ce mardi

Mis en ligne le 23/01/2007

La défense en a demandé le report mais la cour a décidé d'aller de l'avant.

Le procès d'Alexandre Varga et de ses sept coaccusés se poursuivra bel et bien devant la cour d'assises du Hainaut, qui l'a entamé lundi matin au milieu d'un dispositif de sécurité spectaculaire. La défense du principal accusé en avait demandé le report mais la cour a prononcé un arrêt décidant de sa poursuite.

Guantanamo

Varga et ses lieutenants doivent répondre d'une série d'infractions liées à des faits de grand banditisme.

Varga, détenu depuis le 20 février 2003, est apparu vêtu d'une salopette de couleur orange portant dans le dos l'inscription "Guantanamo", ce qui a déclenché l'ire des surveillants de la prison de Mons (voir ci-contre).

Varga, Angelo et Andrea Ferrazzano et Didier Mortelette comparaissent détenus. Alain Helmus, Léon Bourdouxhe, Christian Birchen et Fabio Ferrazzano comparaissent libres.

Après la constitution du jury (douze membres effectifs et six suppléants), il a été longuement question d'un éventuel report de la session, qui constitue une première pour la présidente Jocelyne Joachim.

Me Michèle Hirsch, conseil d'Alexandre Varga, a estimé qu'elle n'avait pas eu assez de temps pour étudier le dossier que sa titulaire, Me Anne Krywin, lui a confié à la mi-décembre 2006, en raison d'une grave maladie. Me Hirsch a également insisté sur les difficultés à se procurer les copies des écoutes téléphoniques, sur lesquelles repose une grande partie de l'instruction relative à Varga.

L'avocate a déploré les conditions d'accès aux supports informatiques mis à sa disposition au greffe, puis à la prison de Mons. Elle a estimé que les droits de la défense n'avaient pas été respectés. *"Dans sa réponse à ma première demande de report (mi-décembre, ndr), la présidente estimait que je disposais d'un délai suffisant pour présenter une défense de Varga, oui mais quelle défense, passive, muette ?"*, s'est indigné Me Hirsch.

L'avocat général, Jean-Claude Leys, a, pour sa part, requis en faveur de la poursuite du procès, invoquant le fait qu'en cours d'instruction, Me Krywin se faisait parfois assister par un autre avocat dont Varga a décidé de se priver. *"Qu'on ne vienne pas dire que les droits de la défense sont bafoués. Cela voudrait dire que tout accusé pourrait changer d'avocat la veille du procès pour que celui-ci soit reporté"*, a scandé M. Leys.

Mes Kennes, Couquelet, Colmant, Martins et Pierre, tous à la défense, et Me Agliata, à la partie civile, ont soutenu la demande de report. En vain. Certains conseils ont par ailleurs dénoncé le manque de clarté des documents informatiques.

A noter qu'en cours d'audience, alors que des micros étaient défectueux, Alexandre Varga, qui conteste la légalité des écoutes téléphoniques opérées à son domicile pendant près de 9 mois, 24 heures sur 24, selon son avocate, a murmuré : *"En tout cas, les micros marchaient mieux chez moi"*.

(avec Belga)